



Filière administrative

CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2021

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

A – Calendrier

Période de préinscription en ligne	09 mars au 14 avril 2021
Date limite de validation de la préinscription	22 avril 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	14 octobre 2021
Réunion de jury d'admissibilité	14 décembre 2021
Epreuves orales d'admission	12, 13, 18 et 19 janvier 2022
Réunion de jury d'admission	19 janvier 2022

B - Inscriptions

1 365 candidats se sont préinscrits à ce concours et 1 049 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis.

51 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises (5 en 3^e concours, 18 en interne et 28 en externe).

Après sondage auprès des candidats inscrits, 123 candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, 875 candidats ont été admis à concourir et convoqués aux épreuves écrites, selon la répartition suivante :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
453	368	54

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70, répartis de la manière suivante :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
35	21	14

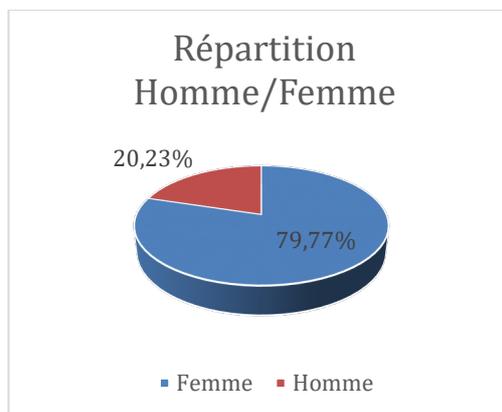
II - Candidats

A - Origine géographique

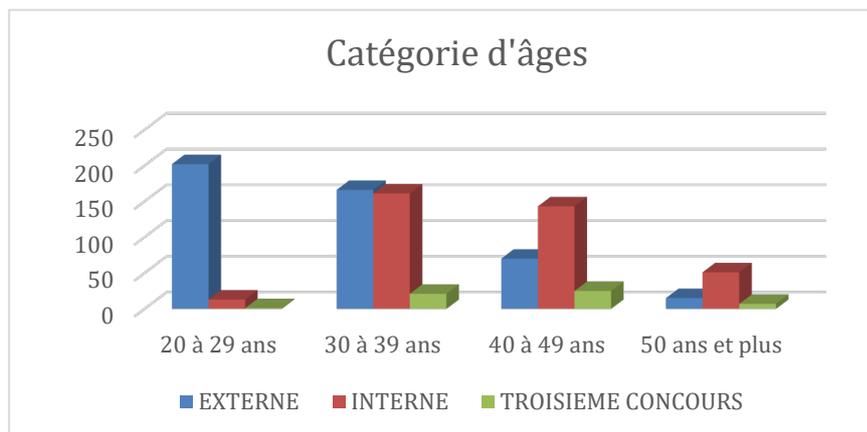
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	147	778 Soit 88.91 % des candidats sont domiciliés en Bretagne
Finistère	127	
Ille et Vilaine	373	
Morbihan	131	
Hors Bretagne	97	97 Soit 11.09 % des candidats sont domiciliés hors Bretagne

B - Répartition hommes-femmes

Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (79,77 %).



C - Tranches d'âge



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 44.59 % des admis à concourir. Les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés au concours interne. Au 3^e concours ce sont les candidats âgés de 40 à 49 ans qui sont le plus représentés.

III – Epreuves écrites d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 14 octobre 2021 au Parc Expo Chorus à Vannes (56) et au Centre de Gestion à Thorigné-Fouillard pour l'accueil des candidats ayant bénéficié d'un aménagement d'épreuve accordé par un médecin agréé.

Le nombre de candidats présents à la 1^{ère} épreuve écrite est le suivant :

	Concours Externe		Concours Interne		Troisième concours	
	Admis à concourir	Présents	Admis à concourir	Présents	Admis à concourir	Présents
Effectifs	453	182	368	146	54	26
Taux d'absentéisme à la première épreuve	59.82%		60.33%		51.85%	

Sur la totalité des 3 voies de concours, **354 candidats étaient présents** à la 1^{ère} épreuve, soit un taux d'absentéisme de 59.54 %.

B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la

fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

1 – Epreuve du rapport assorti de propositions opérationnelles

Cette épreuve écrite d'admissibilité concerne l'ensemble des candidats (3 voies de concours confondues). Elle consiste en la *rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.* (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Concours externe

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
182	15	100	60	7	16.00	1.00	8.95

15 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 8.24 % des copies.

Concours interne

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
146	5	80	55	6	16.00	0.50	9.34

5 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 3.42 % des copies.

Troisième concours

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
26	0	18	8	0	14.00	5.00	8.82

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure à 5/20.

2 – Epreuve des questions du concours externe

Cette épreuve écrite d'admissibilité consiste en *des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales* (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
178	70	64	34	10	18.00	0.00	6.86

70 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 39.32 % des copies.

3 – Epreuve des questions du concours interne et du 3^{ème} concours

Cette épreuve écrite d'admissibilité consiste en des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient 1)

Concours interne :

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
146	27	70	46	3	18.75	0.00	8.21

27 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 18.49 % des copies.

Troisième concours :

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
26	2	12	11	1	17.00	3.25	9.43

2 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 7.69 % des copies.

C - Rupture d'anonymat et signe distinctif

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Ainsi, deux copies ont été soumises aux membres du jury :

- une parce que le candidat avait indiqué son nom et prénom dans l'entête de son rapport
- l'autre parce qu'elle présentait une signature fictive à la fin du rapport.

Dans les deux cas, le jury a décidé qu'il y avait rupture d'anonymat et a décidé d'annuler ces copies.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes transmises avec les convocations et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir examiné les résultats de l'ensemble de ces épreuves écrites, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

Externe		Interne		Troisième concours	
Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
10.00/20	52	11.00/20	39	10.00/20	11

soit 102 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 12, 13, 18 et 19 janvier 22 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Sur les 102 convoqués, 99 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2.94 %.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

Résultats du concours externe :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
50	11.92	18.00	5.00	0

Résultats du concours interne :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
38	12.08	17.00	6.00	0

Résultats du troisième concours :

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : « *Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe* ». *Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1*

Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
11	12.00	16.00	6.00	0

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

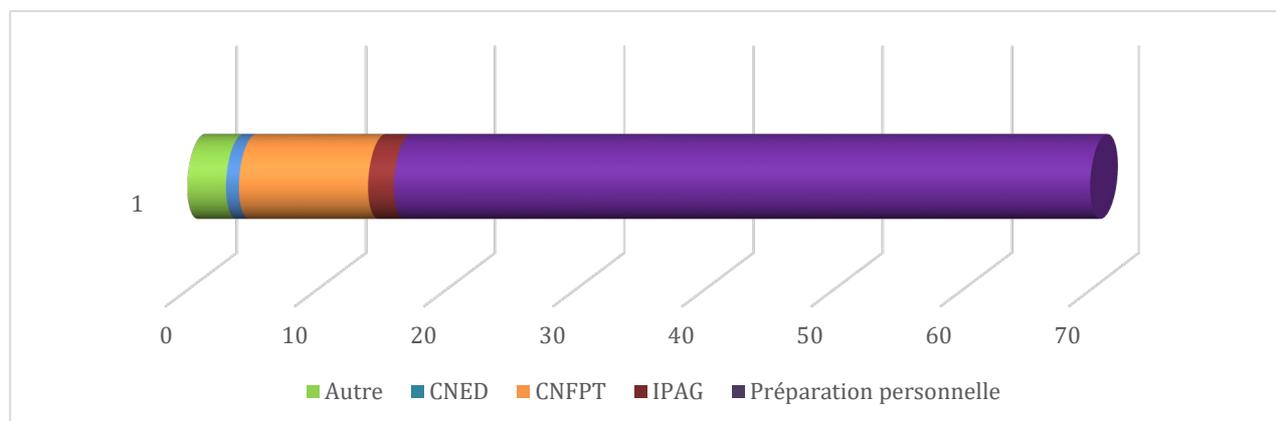
Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
10.92	36	11.33	26	11.42	8

soit 70 candidats admis pour 70 postes

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 70 candidats admis :

- 54 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 10 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT
- 6 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA...)



Les 70 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 50.00 % de niveau bac + 5 (anciennement I),
- 27.14 % de niveau bac + 3 à bac + 4, (anciennement II),
- 20.00 % de niveau bac + 2 (anciennement III),
- 2.86 % de niveau bac (anciennement IV).